

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

N° _____

G/SECRET/22/Add.1

1^{er} février 2005

(05-0411)

Original: anglais

NÉGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste CXL – Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 31 janvier 2005, est distribuée à la demande de la délégation des Communautés européennes.

Suite à leur notification G/SECRET/22, les Communautés européennes notifient par la présente leur intention de remplacer leurs concessions concernant la position 08030019 (bananes) figurant sur la Liste CXL des Communautés européennes annexée à l'Accord général par un droit consolidé de 230 €/t.

La méthode utilisée pour calculer le nouveau droit consolidé est fondée sur les dispositions de l'Appendice de l'Annexe 5 de l'Accord sur l'agriculture.

Les Communautés européennes considèrent que la présente notification constitue l'annonce au sens de l'Annexe de la Décision adoptée le 14 novembre 2001 par la Conférence ministérielle de l'OMC au sujet de l'Accord de partenariat ACP-CE (WT/MIN(01)/15).
